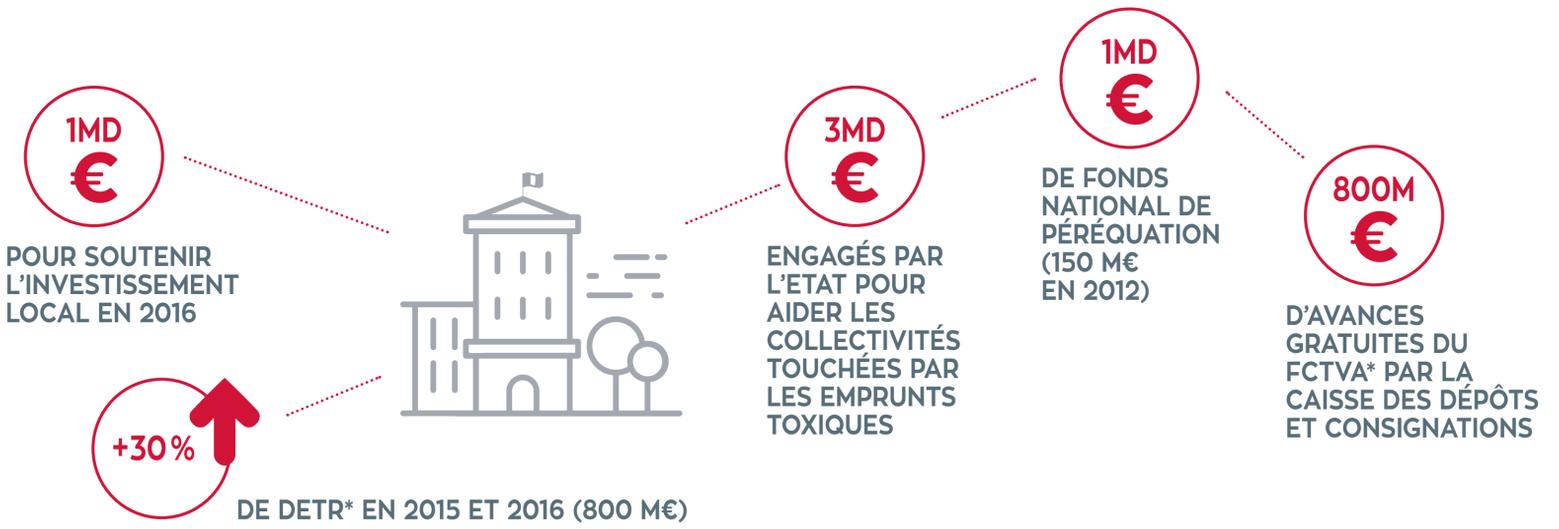
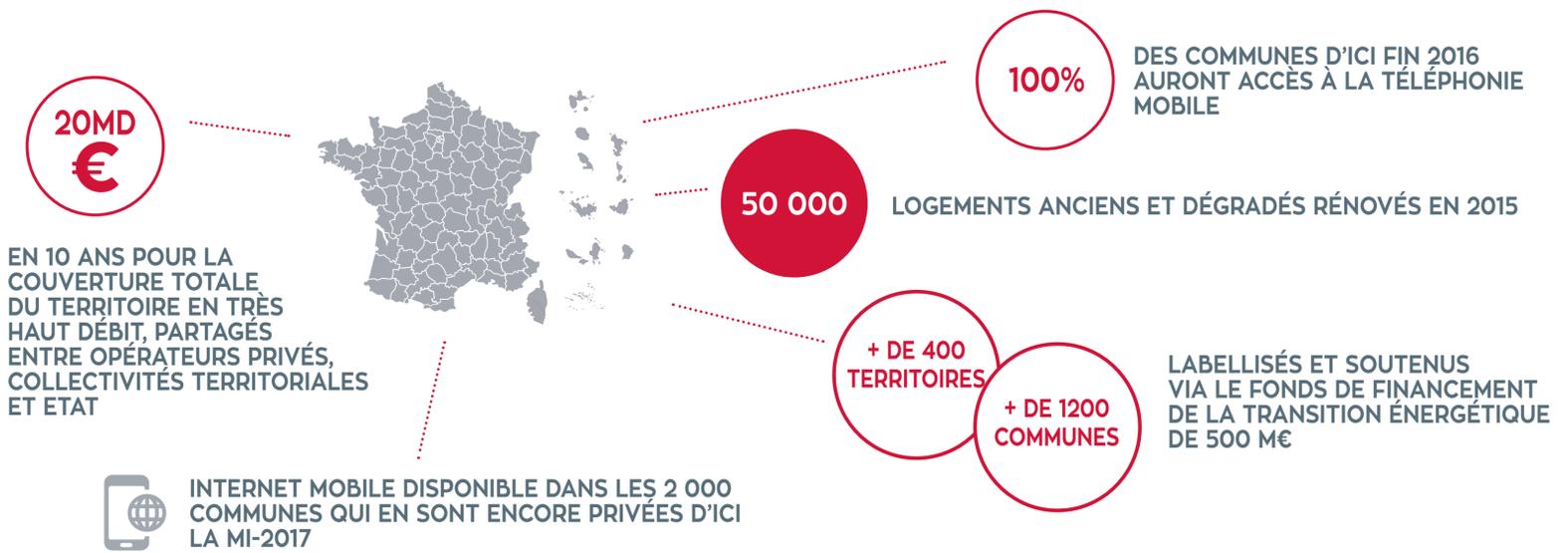


DEPUIS 2012, L'ÉTAT SE MOBILISE POUR LES TERRITOIRES, LES COLLECTIVITÉS LOCALES & LEURS ADMINISTRÉS

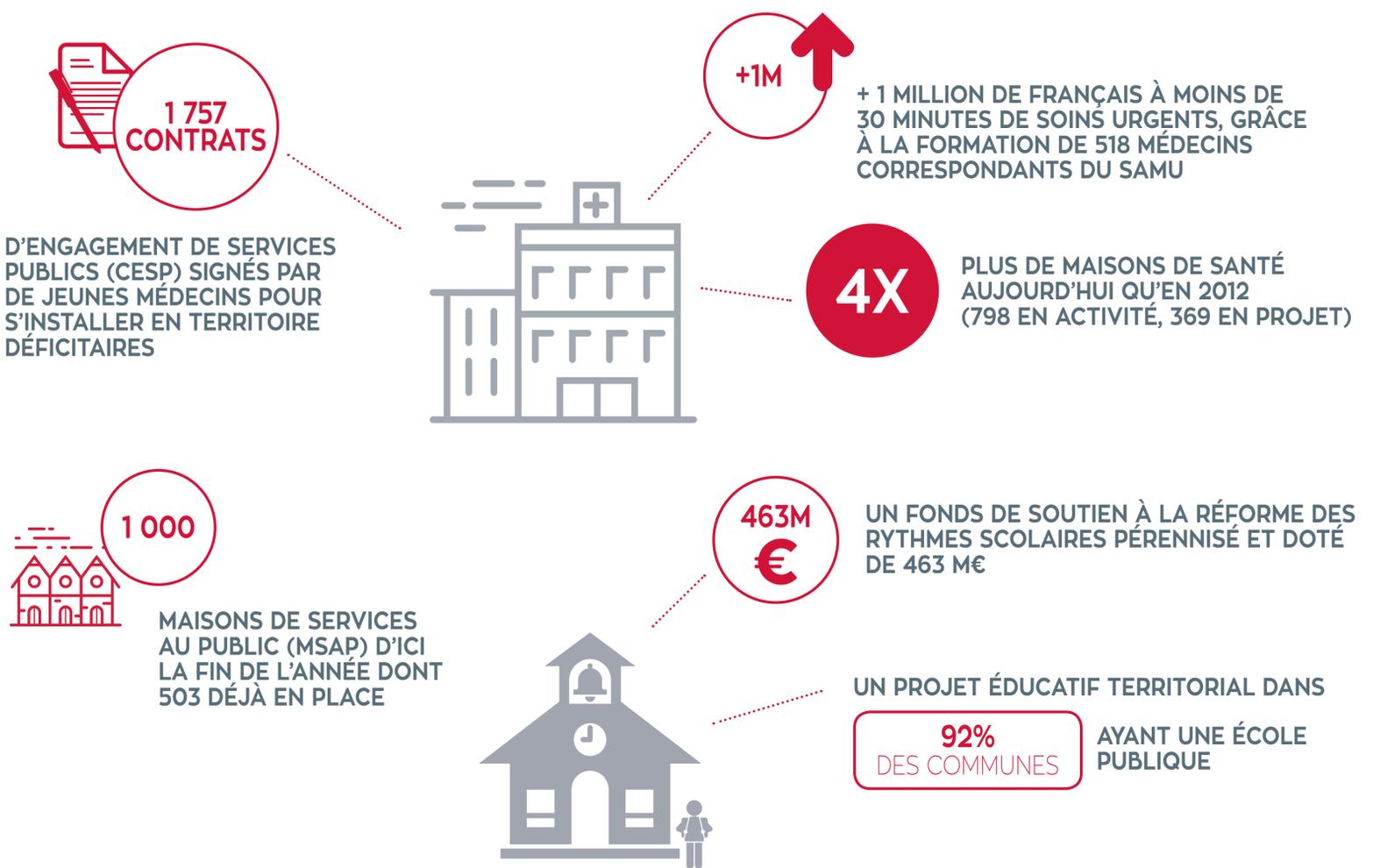
POUR SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS



POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



POUR DAVANTAGE DE SERVICES PUBLICS



POUR LA SIMPLIFICATION





LES ANNONCES DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE AU CONGRÈS DES MAIRES DE FRANCE

02/06/2016

**ÉTALEMENT SUR DEUX ANS DE LA BAISSÉ
DES DOTATIONS PRÉVUE EN 2017**

LOI SPÉCIFIQUE RELATIVE À LA RÉFORME DE LA DGF*

*Dotation générale de fonctionnement

**MISE EN PLACE À L'AUTOMNE DE L'OBSERVATOIRE
DES FINANCES ET DE LA GESTION PUBLIQUE LOCALE**

**RECONDUCTION ET AUGMENTATION DU FONDS
EXCEPTIONNEL POUR L'INVESTISSEMENT,
DONT LE MONTANT SERA PORTÉ À 1,2 MDS €
POUR 2017. IL PERMETTRA DE PORTER
LA DETR* À 1 MD D'€**

*Dotation d'équipement des territoires ruraux

**PROLONGATION JUSQU'À LA FIN DE L'ANNÉE
DES INCITATIONS FINANCIÈRES AU REGROUPEMENT
EN « COMMUNES NOUVELLES »**

**SIMPLIFICATION : AUTOMATISATION
DE LA GESTION DU FCTVA***

*Le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

**PÉRENNISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT
FINANCIER DES COMMUNES POUR LA MISE EN PLACE
DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES,
ET SIMPLIFICATION DE L'ACCÈS AUX AIDES
DES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES**